

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2407165N du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 28/11/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4848, en Anglais, de la composante DDL/EMS est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

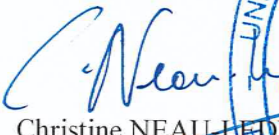
Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	KALFON	EMMANUELLE	AGREGE	H0422
M.	LATTANZIO	GABRIEL	AGREGE	11
Mme	LEVY	ELIZABETH	MCF	11
Mme	PILLOT	CLEMENCE	MCF	11
Mme	RAJAPAKSE	NADEERA	MCF	11
Mme	SAINT-JEAN	NATHALIE	AGREGE	H0422
M.	SELZNER	CYRIL	MCF	11
M.	SOWELS	NICHOLAS	MCF	11

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 29 avril 2025

La Présidente



Christine NEAU LLEDUC

